

Propositions d'activités en utilisant la vidéo sur le trafic d'armes à feu : fiche 2

Apprentissage cognitif Connaissances et aptitudes de réflexion nécessaires pour mieux comprendre le monde et sa complexité	Apprentissage socio-affectif Valeurs, attitudes et compétences sociales qui permettent aux apprenants de s'épanouir psychosocialement et physiquement et de vivre ensemble dans le respect et en paix avec les autres	Apprentissage comportemental Conduite, comportement, application pratique et engagement	Enseignant <i>Réfléchissez aux activités que vous pourriez entreprendre en utilisant la vidéo. Examinez la raison pour laquelle vous avez choisi une activité et la manière dont vous prévoyez de la mettre en œuvre et de l'intégrer.</i>
Enseigner la Convention contre la criminalité organisée et du Protocole relatif aux armes à feu Durée 60 à 120 minutes Sujet : Le principal instrument juridique international de lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic d'armes à feu. Niveau : Secondaire supérieur Supports de cours Utilisez la	Débat : la rage ou l'agressivité ? Durée : 50 à 60 minutes Sujets : Apprentissage socio-émotionnel, la violence et le trafic d'armes à feu, la rage et l'agressivité au volant, et l'utilisation d'armes à feu et la <u>Décennie d'action pour la sécurité routière</u> Niveau d'étude : Secondaire (13 à 18 ans)	Étude de cas sur les armes à feu Durée : 30 à 40 minutes Sujet : La nature interdépendante des crimes commis à l'aide des armes à feu et d'autres formes de corruption et d'activités criminelles. Niveau : Secondaire supérieur (16 à 18ans) Supports de cours : <ul style="list-style-type: none"> • Résumé des cas de crimes organisés 	

<p><u>Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée</u></p> <p>Objectifs du cours : les élèves doivent être en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire le but de la Convention contre la criminalité organisée et en particulier le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments, munitions et composantes. • Expliquer que même si les armes à feu ne sont pas en soi illégales, elles le deviennent lorsqu'elles sont détournées vers le marché illégal ou lorsqu'elles sont utilisées à mauvais escient pour commettre des crimes. <p>Description : Les élèves sont initiés à la Convention contre la criminalité organisée, seul instrument juridiquement contraignant pour lutter contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions à l'échelle mondiale.</p> <p>Inviter les élèves à créer des schémas conceptuels illustrant les liens et les idées principales des articles 7 à 15 du Protocole relatif aux armes à feu, qui</p>	<p>Supports de cours : la vidéo sur le trafic d'armes à feu et les <u>publications de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur les transports</u></p> <p>Les objectifs du cours : Les élèves doivent être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser la scène initiale de la vidéo : la rage et l'agressivité au volant • Élaborer des arguments à l'appui • Recommander des moyens de résolution des conflits sans avoir recours à l'agressivité ou à la rage • Reconnaître que la sécurité routière fait partie de l'Objectif de développement durable 3 : Une bonne santé et un bien être pour tous <p>Description : Inviter les élèves à se demander si les deux conducteurs, dans la scène d'ouverture de la vidéo (avant l'introduction des armes à feu et le trafiquant d'armes à feu), conduisent de façon agressive ou s'ils sont impliqués dans un incident lié à la rage au volant. Utiliser les définitions de la rage au volant et de la conduite agressive fournies par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.</p>	<p>• <u>La Convention contre la criminalité organisée</u></p> <p>Objectifs du cours : les élèves doivent être en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier dans le document de synthèse des cas, des où les armes à feu sont en cause. • Élaborer une étude de cas de la vidéo sur le trafic d'armes à feu qui comprend le cadre juridique applicable et d'autres détails pertinents. <p>Description : Après avoir regardé la vidéo, inviter les élèves à identifier, dans le document de synthèse des cas , une affaire impliquant les armes à feu. Inviter ensuite les élèves à élaborer une étude de cas, semblable à celles qui figurent dans le résumé des affaires, de la vidéo sur le trafic d'armes à feu.</p> <p>L'étude de cas devrait inclure le cadre juridique applicable, tel que l'article 5 du Protocole relatif aux armes à feu. L'étude de cas peut également inclure des informations fictives pertinentes pour aider à créer une structure plus</p>	
---	--	---	--

<p>portent sur la prévention.</p> <p>1. Après avoir regardé et débattu sur la vidéo sur le trafic d'armes à feu , expliquez que la Convention contre la criminalité organisée a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/25 du 15 novembre 2000, et qu'elle demeure le principal instrument juridique mondial en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, dont fait partie le trafic d'armes à feu et les infractions connexes.</p> <p>2. Inviter les élèves à passer en revue les articles 7 à 15 du Protocole relatif aux armes à feu et à créer un schéma conceptuel qui illustre les liens entre les articles axés sur la prévention et leurs principales idées. L'objectif est de sensibiliser et d'améliorer la compréhension sur le sujet.</p> <p>3. Inviter les élèves à partager leurs schémas conceptuels avec la classe et à les afficher dans toute l'école et/ou à les publier en ligne pour accroître la sensibilisation.</p>	<p>Après le débat, les élèves devraient, dans le cadre d'un devoir de rédaction, recommander au moins trois façons dont les deux conducteurs de la scène d'ouverture de la vidéo auraient pu régler la situation de façon pacifique avant que les armes à feu ne soient présentées.</p> <p>Les messages clefs : Conclure en réitérant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le recours aux armes à feu n'est pas un moyen acceptable de résoudre les conflits. • Les morts, les blessures et les chagrins causés par la violence armée sont dévastateurs. La menace et la réalité de la violence armée peuvent sérieusement affecter des communautés entières. • Les armes à feu ne sont pas illégales en soi ; elles le deviennent lorsqu'elles font l'objet d'un détournement vers le marché illicite ou d'un usage impropre à des fins criminelles • La sécurité routière fait partie de l'Objectif de développement durable 3 : une bonne santé et un bien être pour tous. 	<p>complète.</p> <p>Informations générales à l'intention des enseignants et des élèves :</p> <p>Le document sur le résumé des cas comprend des affaires de criminalité organisée de divers pays afin d'illustrer les bonnes pratiques dans le traitement de ces types de cas (y compris les infractions liées aux armes à feu) et de promouvoir l'application de la Convention contre la criminalité organisée, notamment le Protocole relatif aux armes à feu.</p> <p>Le document sur le résumé des cas comprend des affaires sur les nouvelles formes de criminalité organisée, telles que le trafic du patrimoine culturel, les crimes environnementaux et la cybercriminalité.</p>	
---	--	---	--